

L'université de Strasbourg, premiers pas d'une politique d'archivage dans une université en fusion

Lucile Schirr

Citer ce document / Cite this document :

Schirr Lucile. L'université de Strasbourg, premiers pas d'une politique d'archivage dans une université en fusion. In: La Gazette des archives, n°231, 2013. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. pp. 37-50;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5049

Document généré le 15/03/2017

L'université de Strasbourg, premiers pas d'une politique d'archivage dans une université en fusion

Lucile SCHIRR

Introduction

Au premier janvier 2009, l'université de Strasbourg est née de la fusion des trois universités strasbourgeoises. Premier exemple national de fusion d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'université de Strasbourg devient alors numériquement la plus grande université de France, tant sur plan du nombre d'étudiants, que sur celui du personnel.

Réunie sous le slogan d'accroche « elle est unique », qui fait référence au passé singulier de l'université de Strasbourg, sa fusion est le fruit d'une démarche originale impulsée par des volontés locales.

En plus du processus de fusion dans lequel elle s'est engagée, l'université passe simultanément aux responsabilités et compétences élargies (RCE) en application de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) votée en 2007. Cette loi modifie en profondeur la gestion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche puisqu'elle prévoit l'autonomie dans la gestion des ressources humaines, des finances et dans la gestion du patrimoine immobilier pour ceux qui le souhaitent au 1^{er} janvier 2013.

Un an et demi après la fusion, le service des archives est créé en septembre 2010, suite au recrutement d'une chargée d'archives. Ce service est une conséquence directe des besoins documentaires et logistiques engendrés par la fusion des établissements strasbourgeois et du passage aux RCE. La mission principale du service est donc de créer une politique d'archivage à l'échelle de la nouvelle université et de contribuer à l'harmonisation des pratiques sur le plan documentaire.

Après bientôt trois ans d'existence du service, il était temps de proposer un retour d'expérience sur les premiers pas de mise en place d'une politique d'archivage au sein d'une université « unique ».

Gérer les héritages des trois universités strasbourgeoises

Dès sa création, le service des archives s'est trouvé confronté à une gestion d'héritages, sur les plans historiques et identitaires, mais aussi documentaires et logistiques.

Héritage historique et identitaire

L'université de Strasbourg a une histoire singulière, faite de successions d'universités et d'alternance de nationalités qui lui confère une identité forte.

À la suite de la guerre de 1870, puis de la première guerre mondiale, l'université bénéficie de moyens exceptionnels pour se doter de locaux prestigieux et mettre ainsi en œuvre une politique d'enseignement et de recherche d'excellence de l'Allemagne et de la France, en tant qu'enjeu politique et outil de démonstration des identités, allemande puis française.

L'identité du paysage universitaire strasbourgeois est en effet marquée par une forte dimension internationale et européenne. Cette dimension est renforcée par sa situation frontalière avec l'Allemagne et la Suisse, ce qui pousse les universités strasbourgeoises à intégrer le réseau EUCOR¹ à la fin des années 1980.

La scission de l'université de Strasbourg en trois universités distinctes, consacrée par un décret ministériel en décembre 1970, n'a pas été sans conséquences. En effet, en presque quarante années d'existence, l'université Louis Pasteur, dédiée au secteur de la santé et aux sciences dures, l'université Marc Bloch, dédiée aux sciences humaines, et l'université Robert Schuman, dédiée aux sciences juridiques, ont développé des identités très marquées et des gouvernances très différentes en dépit d'une collaboration constante.

¹ Confédération des universités du Rhin supérieur composée des universités de Strasbourg, de Haute-Alsace, de Fribourg en Brisgau, de Karlsruhe et de Bâle.

Créé peu après la fusion des universités, le service des archives a pu mesurer la charge émotionnelle des archives sur les personnels en activité, témoignage de la subsistance des identités des anciennes universités. Le service des archives s'est trouvé de fait dans une situation paradoxale : devoir sauvegarder la mémoire des anciens établissements, dans un contexte de re-création d'une nouvelle identité commune.

Héritage documentaire

La création d'un service des archives intermédiaires¹ est le prolongement de plusieurs initiatives en matière d'archivage : une formation de sensibilisation des personnels², une initiative de collecte et de préservation de fonds d'archives scientifiques³, des versements d'archives définitives aux Archives départementales du Bas-Rhin.

En dehors de ces initiatives, aucune politique d'archivage n'avait jamais été mise en place à l'échelle de l'université de Strasbourg, ni dans aucune des entités précédant à sa création.

La gestion des archives s'est donc faite de manière empirique, en fonction de l'intérêt porté à la problématique documentaire par chacun des établissements qui avait ses modalités de conservation des documents et son identité, d'un point de vue documentaire. Si certains établissements ont été extrêmement conservateurs, d'autres avaient mis en place une gestion minimale au moyen d'éliminations et de versements d'archives définitives, et un établissement connaissait déjà des soucis de dispersion documentaire bien en amont du processus de fusion.

Les services centraux de l'université ont été beaucoup plus impactés par la fusion et le passage aux responsabilités et compétences élargies que les composantes⁴ et les entités de recherches de l'université. En effet, ces dernières ont conservé une gestion documentaire continue, ayant été épargnées par les déménagements et le renouvellement du personnel. Les services ont été

¹ En application de la circulaire du 2 novembre 2001 relative à la gestion des archives dans les services et établissements publics de l'État, les archives définitives de l'université ont vocation à être versées aux Archives départementales du Bas-Rhin.

² Formation dispensée par les Archives départementales du Bas-Rhin.

³ Cette initiative s'est faite dans le cadre d'un programme de sauvegarde des archives et des instruments appartenant au champ des sciences physiques à Strasbourg.

⁴ Unités de formation et de recherche, facultés.

victimes d'un phénomène d'éclatement de leurs archives, entraînant des problèmes logistiques et des soucis documentaires, perturbant la continuité des activités des services.

Le service des archives a donc un rôle important à jouer en tant que service ressource pour la gestion des archives, en collaboration avec les producteurs, car une situation de méconnaissance de l'existant documentaire a été observée lors d'entretiens avec les producteurs d'archives au début de la mission. Constatant l'absence de partage des informations concernant les archives, ce qui a entraîné des pertes de connaissances lourdes dans ce domaine, l'archiviste a ainsi mis en place une centralisation des informations.

En plus d'une situation administrative originale et complexe, l'université de Strasbourg est l'héritière d'entités universitaires issues des vicissitudes de l'Histoire alsacienne. Une des spécificités de l'université est la multiplicité de ses fonds d'archives. En effet, la majeure partie des documents, depuis le retour de l'université à la France en 1919, est toujours conservée sur place. L'université de Strasbourg conserve ses propres fonds, ceux des trois universités antérieures (1970-2008), le fonds de l'IUFM de l'académie de Strasbourg (1990-2008) jusqu'à échéance de leurs durées d'utilité administrative, ainsi que les archives définitives de l'université de Strasbourg antérieures à 1970 où les facultés avaient une grande indépendance et les archives définitives des écoles normales alsaciennes, antérieures à la création de l'IUFM, en attendant leur versement aux Archives départementales.

La création d'une entité en voie de structuration

Un autre héritage de la fusion des universités strasbourgeoises a été la difficulté de greffer une politique d'archivage sur une entité en voie de normalisation et d'harmonisation. En effet, le service des archives a eu, à ses débuts, des difficultés pour établir des outils d'harmonisation documentaire, comme les tableaux de gestion, en collaborant avec des services en voie de structuration, dans lesquels subsistent de manière temporaire des procédés différenciés hérités des établissements antérieurs.

Une des premières actions du service a donc été non pas la réalisation de tableaux de gestion par service mais plutôt la mise en place de tableaux de

gestion génériques, adaptés directement de l'instruction de 2005¹ remise à jour, et d'instructions de tri envers les services. Le service des archives a relancé le processus d'élaboration de tableaux de gestion par services depuis que les procédures sont en voie d'harmonisation au sein des services centraux.

Enfin, un tel contexte d'harmonisation générale peut également être un frein à la mise en place efficiente des procédures issues de la politique d'archivage, les agents ayant pu les ressentir comme une pression supplémentaire dans leur quotidien.

Une dispersion des locaux à usage d'archives

La fusion des universités strasbourgeoises a entraîné la constitution d'un grand ensemble universitaire, réparti sur des sites multiples. En effet, l'université de Strasbourg constitue un ensemble de 110 bâtiments, répartis sur six campus au sein de la Communauté urbaine de Strasbourg, et compte trois antennes dans les villes alsaciennes de Haguenau, Sélestat et Colmar. Une distance de 104 kilomètres existe entre les deux points les plus lointains de l'université, ce qui crée une difficulté certaine pour couvrir l'ensemble du périmètre.

L'université de Strasbourg ne dispose pas d'un grand espace à usage d'archives centralisant les documents, mais d'une myriade de locaux d'archives hérités des locaux « historiques » des anciennes universités. En dépit des déménagements engendrés par le processus de fusion en 2009, la majeure partie des arriérés d'archives est restée dans les locaux originels. Un choix a été opéré dans la gestion des locaux visant à maintenir dans un premier temps les documents non classés dans leurs locaux d'origine en vue de faciliter la gestion du traitement des arriérés.

Il existe de fait une gestion différenciée des locaux à usage d'archives entre les services et les composantes.

La situation la plus fréquemment observée en composante est l'existence d'un local archives au sein de ses propres locaux, dans lequel sont conservés des fonds d'archives uniques. La plupart gère leurs locaux d'archives de manière autonome. Le service des archives émet des préconisations lors de la rédaction de bilans documentaires. Un bilan et un programme d'action sont rédigés en cas de problème majeur de conservation préventive. Certaines composantes ne

¹ Instruction DAF/DPACI/RES/2005/003 de tri et de conservation pour les archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'Éducation nationale.

disposent pas de locaux d'archives propres et d'autres hébergeaient des archives de services centraux dans le cadre de locaux mutualisés. Les locaux des composantes sont souvent les plus éloignés du campus central, notamment en partie ceux de l'UFRM, héritier des locaux des anciennes écoles normales.

Le service des archives intervient de manière prioritaire sur les locaux des services centraux. En effet, si ceux-ci sont regroupés sur le campus central ou dans quelques écarts à proximité directe, on rencontre de nombreuses situations difficiles d'un point de vue logistique. Les problèmes récurrents sont les suivants : manque d'espace au sein des locaux, éparpillement des archives des services sur plusieurs locaux, complication de la gestion logistique des éliminations et des versements réglementaires.

Gestion de situations d'urgences post-fusion

La création d'un nouveau domaine d'activité dans une entité en voie de structuration et d'harmonisation entraîne la gestion de situations d'urgences. En effet, l'implantation de certains services était encore mouvante lors de la création du service des archives.

Une partie des services et quelques composantes se sont vues attribuer de nouveaux locaux, sans prise en compte de leurs besoins de stockage documentaire.

D'autres services ont vu leur équipe entièrement renouvelée, perdant la mémoire sur laquelle reposait la gestion documentaire empirique des anciens établissements et se trouvant alors désarmés face à une masse de documents, dans laquelle ils ne voyaient aucune logique, comme par exemple le service de la validation des acquis de l'expérience dont l'intégralité des agents a été recrutée en quelques mois après la fusion et qui ne savait comment gérer la masse de cartons hérités de trois entités différentes lors de l'aménagement de ses nouveaux locaux. L'arriéré a pu être résorbé rapidement en raison du volume modeste des fonds¹ et de leur « jeunesse »². Des éliminations réglementaires ont été menées et le traitement des documents a donné lieu à trois versements réglementaires, un par entité d'origine en raison du principe de respect des fonds.

¹ 22 mètres linéaires.

² La validation des acquis de l'expérience a été mise en place dans l'enseignement supérieur en 2002 par la loi de modernisation sociale. S'il y avait déjà des procédures dans les universités préexistantes, les documents les plus anciens n'étaient pas antérieurs à 1998.

Le service des archives a pris le parti d'utiliser ces situations d'urgence comme des leviers pour la collecte des archives, ainsi que comme outil pour le contrôle des destructions de documents.

Fusion et responsabilités et compétences élargies : impact sur les archives

Hormis la dispersion des fonds des services centraux, la fusion et le passage aux responsabilités et compétences élargies ont créé des situations documentaires originales, dont deux exemples sont restitués ici.

Les archives du Pôle universitaire européen de Strasbourg : un fonds interuniversitaire

La fusion a entraîné la gestion de fonds d'archives d'entités interuniversitaires, dont celles du Pôle universitaire européen de Strasbourg qui avait le statut de groupement d'intérêt public entre les universités strasbourgeoises et les collectivités territoriales alsaciennes. Il a été créé en 1991 et est vu comme le berceau de l'idée de fusion des universités car c'est en son sein que l'idée a été évoquée pour la première fois en 2001. Dissous à la création de l'université de Strasbourg, cette dernière en a repris les compétences et les a scindées entre cinq services.

Ce fonds d'archives a été pris en charge par la direction générale des services et est à conserver par l'université de Strasbourg jusqu'à échéance de l'ensemble des durées d'utilité administrative, en application de la circulaire du 2 novembre 2001.

Agence comptable : gestion d'un fonds impacté par la fusion et le passage aux responsabilités et compétences élargies

À la création de l'université de Strasbourg, la nouvelle agence comptable a vu sa production documentaire augmenter de façon exponentielle, cette dernière avoisinant la centaine de mètres linéaires annuels.

En plus de la gestion du volume documentaire des anciens établissements, les pièces comptables qui étaient auparavant envoyées à la Chambre régionale des comptes par les anciennes universités, doivent, depuis la création de l'université de Strasbourg et le passage aux responsabilités et compétences élargies, être conservées par l'université, ce qui a entraîné une forte augmentation des besoins en stockage de l'agence comptable.

Le service s'est trouvé en situation d'urgence en raison de l'absence de local pouvant accueillir les versements, cette problématique n'ayant pas été prévue en amont de la création de l'université de Strasbourg.

Le service des archives a alors cherché des solutions logistiques en collaboration avec l'agent comptable : une étude a été réalisée pour proposer deux solutions, l'externalisation des exercices comptables à partir de 2009 ou l'aménagement d'un local archives adapté aux besoins de stockage jusqu'à échéance de la durée d'utilité administrative des pièces comptables.

La solution adoptée a été double. Dans un premier temps, le service des archives a mené une campagne de destructions réglementaires, afin de dégager de l'espace au sein des différents locaux. Cette opération a été compliquée par la dispersion des locaux dans lesquels étaient stockées les pièces comptables, mais aussi par les différences de gestion documentaire en fonction de la provenance des pièces. La gestion documentaire de ces éliminations a été de deux ordres : pour deux des anciens établissements, l'ensemble des pièces a été proposé à la destruction jusqu'au quitus de décharge de l'agent comptable ; pour les deux autres, la durée d'utilité administrative a été alignée sur celles des pièces comptables ordonnateurs, c'est à dire dix ans. En effet, les pièces ordonnateurs et comptables étaient réunies au sein des locaux d'archives et il était trop complexe et trop risqué de les distinguer. Cette opération a permis de libérer 400 mètres linéaires au sein des différents locaux d'archives. Dans un second temps, un local dédié aux archives comptables a été aménagé dans les locaux de l'UUFM à l'extérieur du campus central, selon le calcul de la projection de la production documentaire en fonction de la durée d'utilité administrative des documents proposé par le service des archives. Ce dernier a réalisé la rédaction de l'étude, le plan d'aménagement, la note d'information aux Archives départementales, et préparé les opérations de déménagement des versements qui représentaient un volume d'environ 200 mètres linéaires.

Actions et projets du service des archives

Récolement - audit

Le service des archives s'est lancé dès sa création dans une vaste opération de récolement, afin d'identifier l'existant et d'évaluer le volume de l'arriéré en présence au sein de l'université. Cet arriéré a par ailleurs été estimé à environ 7 000 mètres linéaires.

Les opérations de récolement réalisées de manière topographique ou par entité sont permanentes car ceux-ci sont à mettre à jour fréquemment en fonction des éliminations et des versements réglementaires.

Chaque intervention du service des archives donne lieu à la rédaction d'un bilan documentaire en amont de celle-ci. Ce bilan fait le point sur l'historique du fonds, aspect très important dans un contexte de fusion car il faut prendre en compte les déménagements ainsi que l'emplacement originel des fonds, et propose une évaluation de la situation documentaire, des locaux et conditions de conservation et de la charge de travail nécessaire pour parvenir à une mise en conformité réglementaire.

Missions et outils du service des archives

Le service des archives prend en charge l'intégralité de la chaîne de traitement archivistique. Le champ d'application est global au sein de l'université avec cependant une priorité axée sur les services centraux car ce sont les plus touchés par la fusion.

Malgré quelques difficultés à couvrir l'ensemble du périmètre des actions et des interlocuteurs, la prise d'ampleur de l'activité archivistique au sein de l'université est bien réelle, même s'il est encore délicat de trouver un équilibre entre les sollicitations des producteurs d'archives et le développement d'une politique d'archivage.

Le service s'est créé des outils de gestion pour assurer le suivi de ces missions en mettant en place rapidement des procédures validées par la direction générale des services et les Archives départementales du Bas-Rhin au titre du contrôle scientifique et technique. Il s'est également doté d'outils de suivi de ces procédures, ainsi que d'outils de suivi des locaux en raison de l'aspect multi-sites de l'université.

Diffusion d'une culture des archives

Une des priorités du service a été d'initier une culture des archives au sein de l'établissement en s'adaptant au nombre élevé d'interlocuteurs, ce qui peut entraîner des difficultés d'information et de communication.

Des pages Intranet ont été rapidement mises en ligne après la création du service des archives pour diffuser les informations relatives aux procédures et à la réglementation. Elles sont en cours de réévaluation, en vue d'améliorer leur efficacité auprès des personnels de l'université. L'opportunité de renforcer la présence du service sur le site Internet de l'université et de valoriser son action auprès du public extérieur est aussi à l'étude.

Des supports de formation et de sensibilisation à la thématique des archives ont été créés par le service. Une formation annuelle est incluse dans le plan de formation continue des personnels, complétée au besoin par des sessions de formations directement auprès des services. Des fiches conseils à destination des personnels sont en cours d'élaboration afin de parfaire cette action.

Le service s'appuie enfin sur les outils de communication de l'université afin de toucher l'ensemble de ses acteurs, qui permettent de valoriser l'activité archivistique en faisant passer des messages simples et clairs auprès des personnels. L'archiviste a donc répondu à trois interviews dans les différentes publications internes de l'université dont une interview portrait sur la profession d'archiviste.

Réflexion sur la création d'un réseau de correspondants

Dans le but d'améliorer encore la diffusion d'une culture des archives au sein de l'université, le service des archives a mené, en collaboration avec une stagiaire de la formation archivistique de l'université de Haute-Alsace, une étude sur la création d'un réseau de correspondants archives.

Le résultat de cette étude aboutit à un projet d'architecture d'un réseau de correspondants archives propre à l'université de Strasbourg ayant pour objectif de proposer des scénarii d'architecture de réseau, basés sur l'étude structurelle des services et des composantes. Ici encore on retrouve l'empreinte des difficultés liées à la création d'un établissement de cette envergure. Si les composantes ont une structure administrative assez similaire, les difficultés de la mise en œuvre d'un tel réseau proviennent de leur nombre (38), de l'éloignement ou de la scission géographique de certaines. Les difficultés rencontrées après des études structurelles des services centraux sont les

suivantes : la taille de certains services, les différences structurelles et la mouvance des organisations internes qui s'adaptent encore au processus de fusion. Des projections du nombre de correspondants ont été réalisées en fonction de la taille et de l'architecture des services : ainsi, un réseau de correspondants archives efficient se composerait d'une centaine de personnes. Par ailleurs, différents profils de correspondants ont été envisagés, en plus d'un profil général. Cinq profils spécifiques ont fait l'objet de rédaction de fiches de mission : relai des informations, sécurité, logistique, pilote, archivage électronique.

La mise en œuvre ou les adaptations d'un tel projet sont encore à étudier par le service, qui fonctionne à l'heure actuelle avec un réseau informel de personnes intéressées par la problématique des archives.

Réflexion sur le réaménagement des locaux d'archives

La situation d'origine des locaux étant extrêmement complexe, le service des archives a préféré dans un premier temps ne pas lancer de grands remaniements afin de respecter l'intégrité des fonds d'archives des établissements antérieurs à l'université de Strasbourg, et de faciliter le traitement des arriérés.

La politique du service des archives a été celle d'une adaptation de l'existant, en mettant en place une gestion des espaces d'archives de transition, cette politique étant motivée par le volume documentaire en présence.

L'évolution de la situation des locaux se fait au fil de l'accroissement des documents pris en charge réglementairement. Les mouvements de documents concernent prioritairement les fonds classés, ce qui permet de rapatrier progressivement les fonds situés dans des locaux excentrés vers le campus central. Aucun versement d'archives n'est effectué dans des locaux impropres à l'archivage et les archives contenues dans des locaux inadaptés sont progressivement évacuées vers des locaux offrant de meilleures conditions de conservation.

Les locaux d'origine sont désengorgés au moyen d'éliminations réglementaires. La gestion des éliminables offre ainsi une marge de manœuvre non négligeable, le service ayant obtenu les visas d'autorisation pour plus de 700 mètres linéaires d'archives publiques en deux ans. Cette gestion de transition nécessite une forte collaboration avec les équipes logistiques internes, qui sont un support incontournable pour les opérations de déménagement, de rapatriement et de préparation des destructions sécurisées.

Un local supplémentaire d'une capacité de 700 mètres linéaires a pu être aménagé et a amené le service à entamer une réflexion sur un plan de réaménagement global à entreprendre pour permettre une gestion optimale, un premier travail de désengorgement massif ayant été réalisé.

Préconisations en amont d'une fusion

Les quelques lignes suivantes relatent l'expérience propre à l'université de Strasbourg, seul exemple durant quelques temps dans le paysage universitaire français.

Prévoir les impacts logistiques et documentaires

En amont d'une fusion, il est particulièrement important de sensibiliser sa hiérarchie aux impacts sur la production documentaire souvent peu pris en compte, en anticipant sur les besoins documentaires et de stockage des services. Les principaux risques observés au sein de l'université sont les suivants : réduction des espaces de stockage lors des déménagements, saturation des locaux existants due au stockage empirique de documents en urgence, abandon des documents de certains services dans leurs locaux originels en dépit de leur réattribution, explosion non programmée de la production documentaire¹, gestion des archives d'entités dissoutes à la création du nouvel établissement, retour de documents en provenance d'autres institutions², destructions non réglementaires de documents (les archives des services de l'université ont toutefois été assez épargnées).

Un plan d'action peut éventuellement être élaboré en amont, basé sur une collaboration très étroite avec les producteurs d'archives. Il prévoit les déménagements à organiser au moyen d'opérations de tri et de collecte, ainsi que les réaménagements à effectuer au sein des locaux. En effet, les risques majeurs lors d'une fusion d'établissements sont l'éparpillement des fonds des services impactés ainsi que le mélange des fonds archivistiques.

¹ Conservation sur place de documents auparavant envoyés à d'autres institutions, exemple de l'agence comptable.

² Le rectorat de Strasbourg a retourné environ 2 000 dossiers d'enseignants à la direction des ressources humaines de l'université en application du passage aux responsabilités et compétences élargies et de la gestion autonome du personnel par l'université.

Sauvegarder la mémoire immédiate des établissements

Un des principaux écueils constatés à Strasbourg, suite à la fusion, a été la perte de la mémoire immédiate en raison du remaniement des services. En effet, lors des déménagements, les agents ont emmené leurs dossiers avec eux, ce qui a créé une amnésie documentaire pour les années précédant la fusion, ces documents restant un moment localisés au sein des bureaux des agents aux côtés de leurs dossiers courants.

Le service des archives est actuellement en train de traiter une partie de ces documents au moyen d'opérations de collecte de masse.

La mémoire numérique des établissements est également susceptible d'être mise à mal lors d'opérations de fusion et de rapprochement. Il est impératif de faire conserver, par exemple, les sites Internet des anciens établissements qui sont une mine d'or sur le plan informationnel.

Rattachement administratif et rapprochement avec le service archives de l'université de Haute-Alsace

Le service des archives, dont le quotidien est la gestion des impacts documentaires engendrés par la fusion sur les archives conservées à l'université de Strasbourg, doit entrevoir une nouvelle perspective de regroupement : celle du rattachement de l'université de Haute-Alsace. Ce rattachement, prévu depuis 2011, intègre désormais le contrat de site alsacien validé les 22 et 23 mai 2013 par l'université de Strasbourg, l'université de Haute-Alsace, la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg et l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg, en prévision¹ de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur élaborée par Geneviève Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le rattachement administratif de l'université de Haute-Alsace à l'université de Strasbourg devrait être officialisé par une convention de rattachement d'ici la fin 2013.

Les services des archives des deux universités ont commencé à se rapprocher dès 2011, en vue de confronter leurs missions communes et leur état d'avancement, et d'élaborer des projets communs à présenter à leurs directions respectives.

¹ La loi n'était pas encore adoptée au moment de l'adoption du contrat de site.

Si les missions sont identiques, l'élaboration de projets communs est ralentie par le retard de l'université de Strasbourg sur l'université de Haute-Alsace dans l'avancée de ses missions et par la différence d'envergure des établissements¹. Enfin, la convention de rattachement n'étant pas encore rédigée, il est difficile pour les services de mesurer leur marge d'action.

Conclusion

Ainsi, le service des archives de l'université de Strasbourg se trouve à la croisée des chemins avec, dans le rétroviseur et comme préoccupation quotidienne, l'absorption de la fusion de 2009 et, en ligne de mire, la préparation du rattachement administratif de l'université de Haute-Alsace en collaboration avec le service des archives de cette dernière.

La gestion d'une université ayant fusionné nécessite de renforcer la collaboration avec les producteurs d'archives dans un dialogue constant, d'adapter et de réajuster la mise en place d'une politique d'archivage et d'être aussi bien dans la réactivité face aux urgences que dans une vision à long terme de la gestion documentaire.

Lucile SCHIRR
Chargée d'archives
Université de Strasbourg
schirr@unistra.fr

¹ L'Université de Haute-Alsace est structurellement plus modeste et est dotée d'un service des archives depuis 2001.

L'Université de Strasbourg comporte 43 000 étudiants, 4 600 enseignants chercheurs et personnels et 1 personne au service des archives pour un arriéré de 7 000 mètres linéaires.

L'Université de Haute-Alsace comporte 8 000 étudiants, 950 enseignants chercheurs et personnels et, jusqu'en septembre 2013, 1 personne en charge des archives (départ du poste).